

FONDATION LÉO-CORMIER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

FONDATION LÉO-CORMIER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

Sommaire

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION	3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et actif net	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6

## RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

Aux actionnaires de  
FONDATION LÉO-CORMIER

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de FONDATION LÉO-CORMIER au 31 mars 2024, les états des résultats et de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note 2 qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives.

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états financiers risquent de ne pas convenir à ses besoins.

*ASBL INC.*

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.<sup>1</sup>

Montréal, le 10 septembre 2024

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

**FONDATION LÉO-CORMIER**  
**RÉSULTATS ET ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**  
**(Non audité)**

	2024	2023
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Dons - Syndicats	12 722	20 838
Dons - Individus	18 342	18 795
Don - communautés religieuses	9 110	3 897
Dons - autres	52 000	75 000
Intérêts	495	-
	92 669	118 530
<b>CHARGES</b>		
Projets éducatifs	118 750	95 750
Secrétariat	18 329	17 102
Honoraires professionnels	1 552	1 495
Frais de bureau	1 386	401
Télécommunications	249	247
Frais bancaires	431	879
	140 697	115 874
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(48 028)</b>	<b>2 656</b>
<b>ACTIF NET AU DÉBUT</b>	<b>188 634</b>	<b>185 978</b>
<b>ACTIF NET À LA FIN</b>	<b>140 606</b>	<b>188 634</b>

**FONDATION LÉO-CORMIER****BILAN****AU 31 MARS 2024****(Non audité)**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	74 606	89 634
Dépôt à terme, 2,25 % échéant en juin 2024	<u>33 000</u>	<u>33 000</u>
	107 606	122 634
PLACEMENT À LONG TERME	<u>33 000</u>	<u>66 000</u>
	<u><u>140 606</u></u>	<u><u>188 634</u></u>
<b>PASSIF</b>		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et comptes à payer	-	-
<b>ACTIF NET</b>		
NON AFFECTÉ	<u>140 606</u>	<u>188 634</u>
	<u><u>140 606</u></u>	<u><u>188 634</u></u>

*APPROUVÉ*

---

---

**FONDATION LÉO-CORMIER**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2024**  
**(Non audité)**

**1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La FONDATION LÉO-CORMIER a été constituée le 14 octobre 1986, selon les dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu depuis avril 1988 et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

L'objet de l'organisme est de promouvoir et développer l'éducation et l'enseignement relatif aux droits et libertés de la personne.

**2- MÉTHODES COMPTABLES**

La méthode de comptabilité appliquée dans l'établissement du bilan de l'organisme au 31 mars 2024 et de l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date se fait au coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie en plus des éléments suivants :

Comptes à recevoir;

les immobilisations corporelles sont comptabilisées en dépenses;

fournisseurs et charges à payer;

report des dons reçus pour des activités futures.